Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_1-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2024-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 janvier 2024)**

Date de convocation : 22 décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 33

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 16 janvier 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, DAGUERRE, LOUSTAU, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, CACHELOU, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, et M. ESQUER, DESSEIN, CARRERE, SASSOUBRE.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
M. ESQUER à Mme BERGES
M. CARRERE à M. VISSE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à Mme CANDAU
M. DESSEIN à M. CASADEBAIG
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. GABASTON

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2023/07 de la séance du 14 décembre 2023

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2023/07 du 14 décembre 2023.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON